



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte

Question écrite n° 48411

Texte de la question

Mme Dominique Nachury attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur certaines ambiguïtés qui perdurent dans l'utilisation de la carte Vitale. En effet, celle-ci simplifie la prise en charge des frais médicaux par l'assurance maladie. La sécurité sociale visite régulièrement les médecins pour les inciter à abandonner la feuille de soins au profit de l'utilisation de la carte vitale. Ainsi est-il très étonnant de voir perdurer dans certains hôpitaux publics l'utilisation de formulaires de prise en charge (papier) qui doivent s'accompagner de feuilles de soins dûment remplies et que les médecins doivent envoyer aux services administratifs de ces établissements. Ainsi, elle lui demande d'apporter des éclaircissements sur ces ambiguïtés qui perdurent dans notre système de santé et de lui indiquer quelles mesures elle compte prendre pour les faire cesser.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48411

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 761

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)